

22 millions, en augmentation comparativement à 15 millions en 1990 et à 5 millions en 1980. Son ampleur a également évolué : pratiquement aucune région — Europe, Afrique, Asie et Amérique latine — n'y échappe. Les réfugiés et les agents humanitaires sont souvent devenus les cibles délibérées d'une partie ou d'une autre plutôt que des victimes occasionnelles et accidentelles.

### **La manipulation des populations de réfugiés**

Les parties au conflit, y compris les mouvements rebelles, les pays d'accueil et d'autres États, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des régions directement concernées, se sont souvent servies des populations de réfugiés dans la quête de leurs objectifs politiques et militaires. C'est cette manipulation à des fins géopolitiques qui présente souvent la plus importante menace à la sécurité des réfugiés. Dans les situations de ce type, il se peut que les réfugiés soient pris en otage par des éléments qui ne sont pas véritablement des réfugiés et on peut aussi leur refuser accès à l'information objective dont ils ont besoin pour prendre des décisions quant à leur avenir.

### **Le ciblage et l'intimidation du personnel humanitaire**

De plus en plus, les parties au conflit attendent des organisations humanitaires qu'elles s'occupent des victimes de la guerre. Parallèlement, ces parties soumettent de plus en plus le personnel humanitaire à des actes d'intimidation et de violence, ce qui a eu des conséquences tragiques observées notamment au Burundi, en Indonésie, en Guinée et, tout récemment, en République démocratique du Congo. Le vide qui existe aujourd'hui sur les plan politique, juridique et de la sécurité aggrave nettement les risques auxquels le personnel humanitaire doit faire face.

### **La sécurité figure maintenant au premier plan de l'ordre du jour**

Dans un contexte aussi complexe et de plus en plus difficile pour l'action humanitaire, la sécurité des populations, des réfugiés et des secteurs peuplés de personnes déplacées dans leur propre pays et du personnel humanitaire se trouve maintenant au premier plan de l'ordre du jour du HCR.

La fuite des populations civiles mêlées à des éléments militaires a conduit à une militarisation croissante des emplacements de réfugiés, tandis que la présence d'éléments armés et d'armes dans les camps s'accroît. Cette militarisation porte gravement atteinte à la neutralité des camps de réfugiés, comme nous l'avons vu dans les Grands Lacs d'Afrique et dans l'Ouest du continent. Cela affaiblit la capacité des États d'accueil à maintenir la loi et l'ordre, ce qui peut provoquer des attaques armées contre les emplacements de réfugiés de la part des pays d'origine et de leurs alliés, comme cela s'est produit au Kosovo et en Albanie. Il s'ensuit une grave menace à la sécurité, non seulement celle des réfugiés, mais aussi celle des collectivités locales ainsi que du personnel humanitaire.

### **La sécurité et le rôle du HCR**

La responsabilité première des États d'accueil à l'égard de la protection physique des réfugiés et du maintien du caractère humanitaire et civil des camps et établissements de réfugiés est un principe bien établi. Parallèlement, toutefois, la communauté internationale reconnaît de plus en plus qu'il faut appuyer les États d'accueil qui ne sont pas en mesure de s'acquitter de